

Le mot du directeur

En cette année 2022, l'Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC) a fêté ses 25 ans, le premier statut de l'Association de communes datant du 23 octobre 1997. L'occasion est donc toute trouvée pour revenir sur les dates clés de notre Association.

La mise en place de l'action sociale sur le canton de Vaud a débuté par cinq régions pilotes dont Morges. Cette expérience se déroula en parallèle avec celle des soins à domicile sur les 47 communes de la région (anciens districts de Morges et d'Aubonne) jusqu'en 1995 – 1996 où l'expérience est jugée concluante et ainsi étendue à l'ensemble du canton. Les statuts de l'Association sont approuvés en 1997, créant ainsi l'Association régionale d'action sociale Morges-Aubonne (ARASMA), (anciens districts de Morges et d'Aubonne), avec pour but principal le Centre social régional (CSR).

En 1998-1999, l'ARASMA reçoit du Service de protection de la jeunesse (SPJ) le mandat de surveillance des mamans de jour, futur·e·s Accueillant·e·s en milieu familial (AMF) du futur réseau d'Accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne (AJEMA). C'est le premier but optionnel de l'ARASMA. En 2005, les agences communales d'assurances sociales sont régionalisées et la gestion en est alors confiée à l'ARASMA. Notre région fut l'une des premières du canton à avoir régionalisé les agences communales d'assurances sociales. Cette prestation constitua le second but principal de l'ARASMA.

En 2009, les communes de la région constituent le deuxième plus grand réseau du canton, l'AJEMA, sous forme de but optionnel, incluant ainsi à l'époque les 140 Accueillant·e·s en milieu familial dans le personnel de l'ARASMA. Afin de correspondre au mieux aux «nouveaux districts», les Régions d'action sociales (RAS) opèrent un redécoupage en 2011. La région d'action sociale compte désormais les 22 communes de l'ancien district de Cossonay. L'ARASMAC est ainsi constituée (Morges-Aubonne-Cossonay).

En 2017, les Régions d'action sociale reprennent la gestion des Prestations complémentaires cantonales pour familles (PC Familles) à la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS, et participent au recrutement des curateurs-trices volontaires pour le compte du service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP) et des Justices de paix par le biais de nos Agences d'assurances sociales (AAS).

L'année 2018, quant à elle, marque la création de la première Charte des valeurs de notre Organisation représentant l'ensemble des secteurs qui, par l'élaboration d'un sondage réalisé auprès de l'ensemble de personnel fixe, a pu définir nos valeurs clés qui sont toujours d'actualité: **Confiance – Collaboration – Respect – Humanité – Engagement**!

En 2021, l'Unité commune ORP-CSR de la Côte ouvre ses portes à Gland. Elle réunit des assistant-e-s sociaux-ales des deux régions de Morges et Nyon. Cette unité a pour but de renforcer la collaboration entre assistant-e-s sociaux-ales et conseillers-ères en personnel de l'Office régional de placement (ORP) pour une prise en charge soutenue des bénéficiaires du Revenu d'insertion (RI) éligibles à cette dite unité commune.

En ma qualité de directeur, je suis particulièrement fier de constater qu'après 25 ans d'existence, nous continuons à remplir notre mission avec un engagement toujours aussi fort. Je reste convaincu que l'accompagnement, l'aide, l'écoute et le soutien que nous offrons à la population du district de Morges doivent être prodigués avec le plus grand professionnalisme et le respect le plus profond pour toutes les personnes qui sollicitent notre aide.

En cette occasion exceptionnelle, je tiens à exprimer toute ma gratitude envers l'ensemble du personnel qui a permis à notre Association de s'adapter et de se développer pour répondre aux besoins de nos usagers-ères. Ces 25 ans d'existence me permettent de remercier chaleureusement les collaboratrices et les collaborateurs pour leur dévouement et leur engagement sans faille au service de la communauté.

Anthony Vieira Directeur

COLLÈGE DE DIRECTION



Manuel Canosa Michaël Busset Dominique Bickel Anthony Vieira

Anne-Laure Girard Dario Piras Jonathan Favre

Collaboration

Confiance

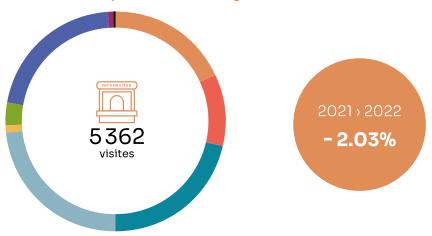
Respect

Humanité

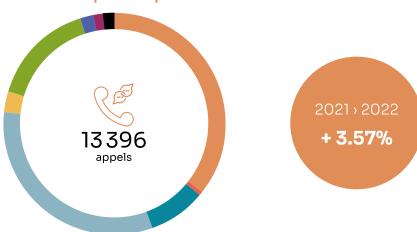
Engagement

Réception

Visites dans nos locaux à Couvaloup 10 à Morges



Appels reçus sur le numéro principal (O21 804 98 98)



Les recrutements pour cette année sont au nombre de 18 postes fixes.

Les chiffres comparés démontrent globalement une stabilité des effectifs, avec quelques variations entre les secteurs. On relèvera notamment la diminution desdits effectifs au sein du CSR, due au fait que les postes n'ont pas été systématiquement repourvus. Ceci compte tenu de la baisse significative de dossiers du Revenu d'insertion (RI), qui s'est poursuivie également en 2022.

La moyenne d'âge générale est, pour l'ensemble du personnel, de 44 ans. Nous avons également eu la chance de pouvoir fêter en 2022 deux jubilés, puisque Mesdames Sabine Marcon, gestionnaire en assurances sociales, et Dominique Bickel, assistante de direction, ont toutes deux fêté leurs 15 ans d'activité au sein de l'ARASMAC.

En outre, nous avons à cœur d'offrir à notre personnel des conditions de travail modernes, notamment avec la possibilité de faire du télétravail partout où il est possible d'en faire. A ce propos, plus de 56% de notre personnel est au bénéfice d'une convention de télétravail, à des taux d'activité variables.

CSP

33.55 EPT 31.15 EPT 2021 2022

CRD

1.90 EPT 2.1 EPT 2021 2022

AAS

10.70 EPT 11.20 EPT 2021 2022

AFJ

5.20 EPT 7.30 EPT 2021 2022

AJEMA

ARASMAC DIRECTION

8.55 EPT 8.35 EPT 2021 2022

Ressources humaines

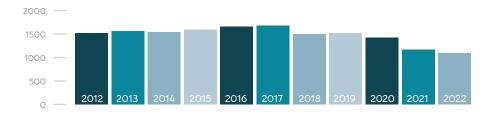
Centre social régional (CSR)

STATISTIQUES 2022

Pour la 3° année consécutive, une diminution des dossiers RI est constatée (-22,91 de 2020 à 2022). Si les raisons précises sont difficiles à identifier, il est à noter que cette baisse est généralement observée dans l'ensemble du canton de Vaud.

L'évolution du nombre de dossiers est caractérisée par les variations saisonnières. Il diminue chaque année de manière importante en décembre, puis augmente à nouveau en début d'année. Cette variation est notamment due à la perception d'un 13° salaire par les bénéficiaires qui exercent une activité lucrative. Ce revenu est suffisant en décembre dans un bon nombre de situations, ce qui permet provisoirement une sortie du régime.

Evolution annuelle des dossiers RI

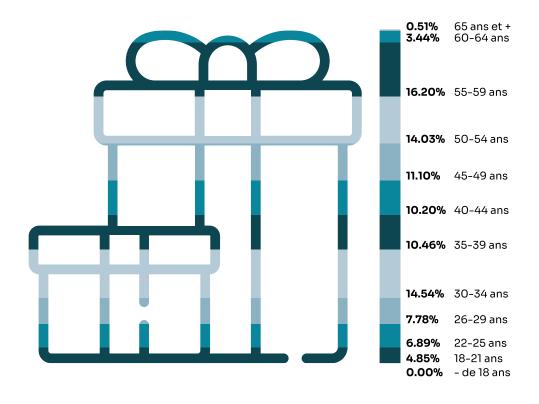




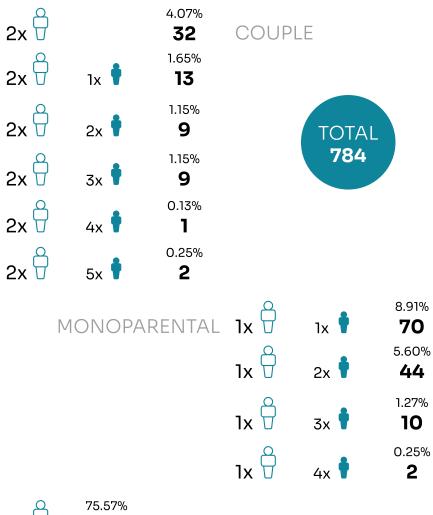




Tranches d'âges des bénéficiaires



Composition des ménages soutenus



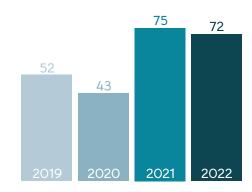
1x **594** PERSONNES SEULES

AIDES CASUELLES

Une aide casuelle est une prestation financière ponctuelle, octroyée à des personnes ne bénéficiant pas du RI.

Le nombre de demandes reste stable en 2022 (-3). Cependant, plusieurs aides conséquentes ont été allouées expliquant l'augmentation des montants versés. Les demandes concernent des compléments LACI, PC familles, participations LAMal, frais d'obsèques et frais de santé (y compris dentaires).

BÉNÉFICAIRES



MONTANTS



MESURES D'INSERTION SOCIALE

	2019	2020	2021	2022
MIS socioprofessionnelles	60	62	50	92
MIS familles	14	16	13	n
MIS 50+	5	4	1	3
MIS transition	62	62	58	40
MIS capacités de base	11	4	10	13
MIS préservation de la situation économique	6	13	15	9
MIS rétablissement du lien social	36	42	50	53
MIS individualisées	15	25	22	20
TOTAL	209	228	219	241





En 2022, 20 enquêtes ont été effectuées au sein du CSR ainsi que 8 enquêtes préalables, à la suite de signalements (cantons, communes, citoyen·ne·s ou encore soupçons du personnel).

Parmi les 20 enquêtes dites non-préalables, 16 confirment des soupçons de fraude dont 1 cumule 4 fraudes, 9 cumulent 2 fraudes et 6 une seule fraude. 4 enquêtes se sont avérées sans fraude.

Quant aux 8 enquêtes préalables, 2 se sont révélées positives et une a été abandonnée.

Pour rappel, l'enquête préalable s'ouvre avant l'octroi du droit, quand le la bénéficiaire a cumulé un indu de CHF 10'000.- (fraudes commises par le passé).

FRAUDES DÉCOUVERTES

- Dissimulation de ressources, d'éléments de fortunes, de domiciliation et violation de l'obligation de renseigner
- Dissimulation de la composition du ménage et violation de l'obligation de renseigner
- Dissimulation de la composition du ménage et détournement du RI
- Dissimulation de la domiciliation et violation de l'obligation de renseigner
- Dissimulation de ressources et violation de l'obligation de renseigner
- Dissimulation de ressources et de la composition du ménage
- Violation de l'obligation de renseigner





Centre régional de décisions -PC Familles (CRD) Le nombre des ménages bénéficiaires a augmenté de manière significative depuis l'introduction de ce régime en 2011.

Cette progression est consécutive à l'effort d'information auprès de la population et aux modifications législatives de 2012 et 2013 (augmentation du barème des besoins vitaux et de la franchise).







Octrois complets



Octrois partiels

Sous certaines conditions, les frais de garde et de maladie peuvent être remboursés aux personnes qui n'ont pas droit aux PC Familles si leurs revenus sont légèrement supérieurs à leurs dépenses.









DEMANDES DE PRESTATIONS



PC PC AVS/AI **Familles** 655 150 Rente-Rente **AVS** pont 32 213 **Affiliation** Subsides **AVS LAMal** 296 2137



PC PC AVS/AI **Familles** 736 155 +12% +3% Rente Rentepont **AVS** 35 111 -48% **Affiliation Subsides** AVS **LAMal** 242 2384 -18% +12%

Agences d'assurances sociales (AAS)

CONTRÔLE D'AFFILIATION ASSURANCE MALADIE ET INFORMATIONS AVS



INFORMATIONS AVS

Arrivées de l'étranger Divorces		Veuvages	Jeunes de 21 ans	Futurs-es rentiers-ère	
1990	241	25	974	913	

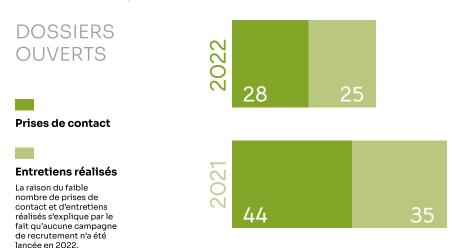
CONTRÔLE D'AFFILIATION ASSURANCE-MALADIE

Arrivées de l'étranger Naissance 1684 746

RECRUTEMENT DE CURATEURS-TRICES VOLONTAIRES

Les AAS sont également en charge d'effectuer les premiers entretiens des aspirant-e-s à l'activité de curateurs-trices volontaires et émettent un préavis quant aux dossiers des personnes rencontrées.

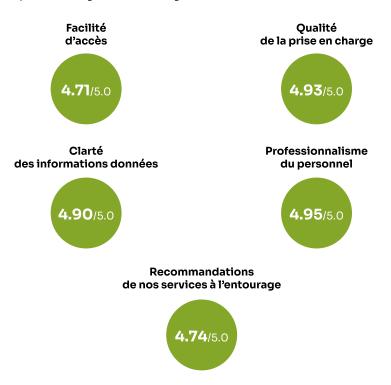
La décision finale de nomination intervient dans un second temps par le Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP) et nous est, de ce fait, inconnue.





SONDAGE DE SATISFACTION

Entre août et décembre 2022, un sondage, répondu par 148 personnes, a été réalisé auprès des usagères et des usagers des AAS.



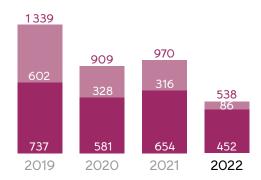


Réseau d'accueil de jour (AJEMA)

LISTE D'ATTENTE DU RÉSEAU

Pour l'accueil préscolaire, dès 2022, le chiffre indiqué comprend uniquement les enfants dont le délai légal du congé maternité est achevé.

DEMANDES



RÉPONSE AUX BESOINS DE PLACEMENT

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des heures d'accueil de 2019 à 2022 pour l'ensemble du réseau AJEMA.

	2019	2020	2021	2022
Collectif préscolaire	1 056 599	897 288	1 131 785	1 097 716
Collectif parascolaire	1 029 981	913 437	1 208 252	1 368 415
Accueil familial préscolaire	339 342	331 792	340 397	357 491
Accueil familial parascolaire	196 801	177 957	155 701	154 817
TOTAL	2 622 723	2 620 474	2 836 135	2 978 439

NOMBRE DE PLACES AUTORISÉES PAR TYPE D'ACCUEIL

438

1069

292

Collectif préscolaire

Collectif parascolaire

Accueil familial

CONVENTION INTER-RÉSEAUX

Le Réseau AJEMA est signataire de 7 conventions inter-réseaux qui regroupent 130 communes.

Il s'agit des réseaux suivants :

- AJERCO (Cossonay et environs),
- AJOVAL (Orbe La Vallée)
- AJERE (Rolle et environs)
- AJET (Terre-Sainte)
- Dame-Tartine (Yens et environs)
- Nyon-Ville
- Toblerones (Gland Prangins et environs)

Ces conventions permettent, à certaines conditions, que des familles résidant dans une commune faisant partie du Réseau AJEMA bénéficient d'un placement au sein d'une structure d'accueil de l'un de nos réseaux partenaires et vice versa.

ENTREPRISES PARTENAIRES DE L'AJEMA

Le Réseau AJEMA a un partenariat avec les entreprises suivantes:

l'Ensemble Hospitalier de la Côte,

la Fondation SILO,

l'Institution de Lavigny

le groupe Romande Énergie.

Elles participent financièrement au coût du réseau lors du placement des enfants de leurs employé·e·s.

	2019	2020	2021	2022
Heures	57 551	49 547	58 907	32 125
Pourcentage	2.2%	2.14%	2.16%	1.08%





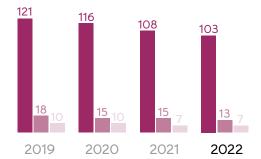
Accueil familial de jour



Nb accueillaintes

Nb départs

Nb engagements



TARIFS DU RÉSEAU AJEMA

La redevance est fixée en fonction des revenus du ménage.

CHF 20.00/min CHF 18.00/min CHF 18.00/min CHF 125.00/max CHF 105.00/max CHF 85.00/max

Collectif préscolaire Collectif parascolaire

Accueil familial

Le coût du déficit horaire facturé aux communes par type de prestation a évolué de la manière suivante de 2019 à 2022.

	2019	2020	2021	2022
Collectif préscolaire	5.03	5.51	5.01	4.98
Collectif parascolaire	3.57	4.80	3.62	3.41
Accueil familial	4.07	4.24	4.77	5.14

Les charges, par type d'accueil liées au fonctionnement des structures (sans les coûts administratifs du réseau et autres), ont évolués comme suit:

	2019	2020	2021	2022
Collectif préscolaire	15 041 565	15 103 547	17 255 674	17 180 039
Collectif parascolaire	12 291 443	13 366 780	15 683 446	16 664 919
Accueil familial	5 455 036	5 165 344	5 677 164	5 879 594









2022 en chiffres 25
ANS D'ACTIVITÉS

56

COMMUNES

87312

HABITANT-E-S DANS LE DISTRICT DE MORGES

(+1,50% DE PROGRESSION DE POPULATION)

183

COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS

80 FIXES + 103 AMF

210 242

VISITES SUR NOTRE SITE INTERNET

(+62,77% PAR RAPPORT À 2021)

850

ABONNÉ·E·S À NOTRE PAGE LINKEDIN

ÉTAT AU 31 DÉCEMBRE 2022



20

ENQUÊTES RÉALISÉES 1093

BÉNÉFICIAIRES

DANS LE

DISTRICT

~76%

55-59

DES BÉNÉFICIAIRES SONT DES PERSONNES SEULES

TRANCHE D'ÂGE LA PLUS REPRÉSENTÉE



34

3187

64

30

COMMUNES

CONTRATS ACTIFS

NOUVELLES PLACES D'ACCUEIL PARASCOLAIRE **STRUCTURES D'ACCUEIL**



3

AGENCES

PASSAGES EN AGENCE

6456 3663

DEMANDES DE **PRESTATIONS** **BÉNÉFICIAIRES** D'AIDE AU **CHANGEMENT D'ASSURANCE** LAMAL

178



PC FAMILLES

108

DEMANDES TRAITÉES **PAR VISITE**

2807

DEMANDES TRAITÉES PAR TÉLÉPHONE 389

DOSSIERS ACTIFS



ARASMAC

ASSOCIATION RÉGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE MORGES-AUBONNE-COSSONAY

DIRECTION GÉNÉRALE

Rue de Couvaloup 10 | 1110 Morges +41 21 804 98 98 | arasmac@aras-vd.ch

AAS

COSSONAY

Rue des Laurelles 5 1304 Cossonay +41 21 804 98 70 aas.cossonay@aras-vd.ch

MORGES-EST

Avenue de Lonay 2bis 1110 Morges +41 21 828 04 60 aas.morges-est@aras-vd.ch

MORGES-OUEST

Rue de Couvaloup 10
1110 Morges
+41 21 831 00 31
aas.morges-ouest@aras-vd.ch

CRD

MORGES

Rue de Couvaloup 10 1110 Morges +41 21 828 04 70 crd.morges@aras-vd.ch

CSR

MORGES

Rue de Couvaloup 10 1110 Morges +41 21 804 98 98 csr.morges@aras-vd.ch

COSSONAY

Rue des Laurelles 5 1304 Cossonay +41 21 804 98 20 csr.morges@aras-vd.ch

AJEMA & AFJ

MORGES

Rue des Fossés 4 1110 Morges +41 21 828 04 14



www.arasmac.ch